



Doctorat en Génie Electrique

Note explicative relative à la formation doctorale complémentaire

Les 30 crédits de formation doctorale complémentaire sont répartis comme suit:

➤ 18 crédits relatifs à des cours Doctoraux techniques (Cours fondamentaux en génie électrique)

Liste des cours planifiés en 2015:

- Systèmes non linéaires 15heures
- Techniques avancées en traitement de signal 15heures
- Techniques non conventionnelles 15heures
- Méthodologie et conception d'applications sur cible FPGA 15heures
- Analyse spectrale et transformation en ondelettes 15heures

Liste des cours planifiés en 2016:

- Conception avancée des systèmes en électronique numérique 15heures
- Techniques pour le traitement numérique de l'image et de la vidéo 15 heures
- Compatibilité Electromagnétique 15 heures

La validation des crédits relatifs aux cours doctoraux se fait comme suit:

- Présence à au moins 80% des séances du cours : 2 crédits au maximum
- Evaluation relative au cours : 2 crédits au maximum

➤ 12 crédits relatifs à la Formation transversale pour la recherche :

- Formation obligatoire en anglais scientifique et test de niveau (TOEIC, TOEFL) 2crédits
- Participation à un cours, à une journée, à un atelier ou à une conférence sur :
 - La méthodologie de recherche (maximum 1fois) 1 crédit
 - La rédaction d'articles (maximum 1fois) 1 crédit
 - La propriété intellectuelle (maximum 1fois) 1 crédit
 - L'éthique et la déontologie de la recherche (maximum 1fois) 1 crédit
 - Le transfert de technologie (maximum 1fois) 1 crédit
 - Forum / Journée thématique (maximum 4fois) 0.5 crédit
- Travaux personnels :
 - rédaction d'un article de revue (maximum 2fois) 2 crédits
 - rédaction d'un article de conférence (maximum 2fois) 1 crédit
 - rédaction d'un brevet (maximum 2fois) 1 crédit
 - Stage de recherche à l'étranger (maximum 2fois) 1 crédit
 - Participation à l'organisation d'une journée scientifique 1 crédit
 - Expérience pédagogique avec support (maximum 1fois) 2 crédits

